

Ficelles et filets de balles rondes usagés (FIFU)

GISEMENT

20 000 t/an de ficelles et 8 000 t/an de filets sont utilisés en agriculture.

Ratios :

- 1 bobine de ficelle = 10 kg = 12 kg de ficelle usagée
- 1 bobine de filet = 30 kg = 42 kg de filet usagé
- 1 sac (250 l) = 26 kg de ficelles usagées = 21 kg de filets de balles rondes



RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Aucune.



CONSEILS PRATIQUES

- ✓ Remettez à la collecte vos ficelles et filets (séparément) en saches de collecte Adivalor de 250 litres.

Origine

Les **ficelles** agricoles peuvent avoir pour origine :

- le conditionnement des fourrages : utilisées pour ficeler les ballots de fourrage pour le bétail,
- le palissage : des arbres fruitiers ou cultures maraîchères (tomates et concombres hors-sol notamment).

Les **filets** sont issus du conditionnement de fourrages en balles rondes.

Nature

Les **ficelles** sont en polypropylène (PP).

Les **filets** de balles rondes sont en polyéthylène (PE).

Ils peuvent être de différentes couleurs.

Stockage et collecte

Une filière collective de l'éco-organisme Adivalor est en place.

Elle permet la collecte des ficelles et filets usagés (FIFU) en sac (de 250 litres). Dans les Pyrénées-Orientales c'est le contrôleur laitier qui distribue ces saches aux éleveurs demandeurs et les collecte une fois remplies. Il est également possible de se procurer des saches auprès du Syndicat de contrôle laitier ou du Syndicat des fromagers. Des solutions pour remettre à la collecte les saches pleines sont proposées par ces 2 organismes ou auprès du dépôt Arterris à Prades.

Les ficelles et filets ne doivent pas être mélangés et être débarrassés d'un maximum de terre et végétaux.

Le coût de la filière est financé par une éco-contribution des fabricants, incluse dans le prix d'achat du produit.

La collecte des ficelles utilisées par les arboriculteurs ou maraîchers n'est pas actuellement proposée car leur séparation des déchets végétaux (notamment en cultures hors-sol) est problématique.

Élimination, valorisation

Les ficelles et filets collectés en saches sont stockés puis Adivalor organise leur enlèvement par un prestataire. Les ficelles sont ensuite recyclées.



Contacts utiles

• POUR INFOS COMPLÉMENTAIRES

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales

Service Eau/Environnement
Estelle GORIUS

☎ 04 68 35 97 67 / 06 84 25 51 81

e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr

www.po.chambre-agriculture.fr


ADIVALOR

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles
Déléguée régionale : Charlène DUCREY

☎ 07 56 02 07 24

c.ducrey@adivalor.fr

http://www.adivalor.fr



Créé le 4 juillet 2001, ADIVALOR est un éco-organisme, société privée sans but lucratif.

Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les fédérations de coopératives (Coop de France, INVIVO) et négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR.

ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des produits d'agro-fourmiture en fin de vie. La structure intervient également en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication et déploie un programme de recherche et développement visant à améliorer les conditions de récupération et de valorisation des déchets collectés.

Le pictogramme ADIVALOR est apposé sur l'étiquette des produits des sociétés qui contribuent au financement de la filière du déchet concerné.

Dans la pratique, les responsabilités sont partagées. Dans les Pyrénées-Orientales :

- les utilisateurs professionnels sont tenus d'apporter leurs déchets conformément aux critères d'acceptation aux lieux et dates fixés par les distributeurs,
- les distributeurs organisent la collecte,
- ADIVALOR organise la logistique et le devenir des déchets, pris en charge financièrement par les fabricants,
- la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales informe les détenteurs ou parfois co-organise les collectes localement.

• OPÉRATEURS

COORDONNÉES*	TÉL.	COLLECTE	COÛT** (hors transport)	
ARTERRIS				
Route d'Eus 66500 PRADES	04 68 96 05 64	x (1 fois/an, en mai)	Gratuit au moment de l'apport (filière ADIVALOR)	
SYNDICAT DE CONTROLE LAITIER				
Laurent ALLARD Maison de l'Élevage RN 116 66800 ERR	04 68 04 88 17 06 10 48 69 76	x		
SYNDICAT DES CAPRINS ET FROMAGERS FERMIS (SCFF)				
19 avenue de Grande-Bretagne 66025 PERPIGNAN CEDEX	04 68 35 97 65 06 75 62 82 15	x		